

# **CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE RELAIS - CROSS**

## **Dimanche 20 novembre 2022 - Cross National du Val-de-Marne-Île-de-France**

Ce championnat comprend deux épreuves :

- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes moins de 20 ans (Cadets-Juniors) ;
- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes toutes catégories à partir de Juniors.

### **Article 1 - Engagement**

Les engagements se font en remplissant le formulaire d'engagement au Championnat d'Île-de-France de Relais Cross 2023. Le formulaire est à envoyer par mail à [cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org) avant **le lundi 7 novembre à 12h00**

La composition d'équipe inscrite sur le formulaire devra être respectée le jour du championnat puisque l'attribution des dossards se base sur le formulaire.

### **Article 2 – Composition d'équipe**

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux (2) féminines et deux (2) masculins.

L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et **féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires.**

Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

#### **Equipe moins de 20 ans**

L'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir **au moins** un (1) cadet ou une (1) cadette.

#### **Equipe Toutes Catégories**

L'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Si une modification d'équipe doit avoir lieu, vous devez envoyer la nouvelle composition par mail à [cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org) avant le **mercredi 16 novembre 12h00**. Passé ce délai, la modification sera à effectuer une (1) heure avant la course le jour du championnat.

### **Article 3 - Classement**

Pour chacune des épreuves, les trois (3) premiers clubs constitueront le podium des Championnats d'Île-de-France de relais Cross. Une médaille sera remise aux quatre (4) athlètes des trois (3) premières équipes.

Les résultats seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

### **Article 4 – Athlètes mutés et/ou étrangers**

Conformément à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA une équipe ne peut avoir plus d'un (1) muté et/ou étrangers.

### **Article 6 - Retrait des dossards**

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

### **Article 7 - Réclamation**

Dans un souci d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant la mise en ligne du classement.

### **Article 8 – Qualifications aux Championnats de France**

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de la discipline.

Nombre d'équipes franciliennes aux Championnats de France : *en attente du nombre.*